

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 640

25 mars 2010

SOMMAIRE

20 June S.A.	30690	JP Commercial IV S.à r.l.	30703
Absolu S.A.	30694	KPI Residential Property 18 S.à.r.l.	30697
AGL Engineering SA	30674	KPI Residential Property 21 S.à.r.l.	30697
Agristar S.à r.l.	30706	L1 RE (Lux) 4 S.à r.l.	30690
Allianz Global Investors Fund	30706	L1 Re (Lux) 7 S.à r.l.	30689
Apock Properties S.A.	30688	Lentz Express S.A.	30695
Aratus Investment S.A.	30688	Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.	30698
Arawak Investments S.A.	30688	Maelstrom S.A.	30715
Argolux GmbH	30674	Magic Shipping S.A.	30697
Ariane Holding S.A.	30694	MLAM 3 properties Sàrl	30700
Auction Luxco 2 S.à r.l.	30698	Multibuilding S.A.	30691
Audit & Consulting Services S.à r.l.	30719	NOREMAR S.A. Holding	30700
Balta Luxembourg S.à r.l.	30696	Pepp2 S.A.	30698
Beim Fiisschen Sàrl	30689	Phillipps Tecnic S.à r.l.	30678
Big Red S.A.	30701	Portico Düsseldorf Sàrl	30699
Camiga S.A.	30718	Properties Management S.à r.l.	30719
Capital Alliance S.A.	30693	Revada	30708
Cifrinter	30674	RREI Management S.A.	30683
Company Invest Meat Industry S.A.	30707	Salève S.à r.l.	30682
EastNets LU S.A.	30696	Secabs S.A.	30706
E.C. Pharma (Holdings) S.A.	30693	Solarfield Ventures S.à r.l.	30700
EFF Luxembourg S.à r.l.	30689	Southwark Investment, S.à r.l.	30690
Euro France Golf S. à. r. l.	30687	South Wind Investments Luxembourg S. à r.l.	30680
Extrapole S.A.	30695	Stenton Holding S.A.	30717
F.C. Blo-Waiss Medernach	30685	Stracks-Racco S.à r.l.	30693
Financière de l'Ouest S.A.	30677	Tallis S.à r.l.	30695
Gape S.A.	30692	Textile Investment International S.A.	30716
Generic System S.A.	30694	Thoms S.A.	30691
GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l.	30680	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	30702
Grundflor S.A.	30706	Velio International Holding S.A.	30696
International Education and Leisure Trust Holding S.A.	30696	Vernier S.à r.l., SPF	30695
International Marketing Investment Group S.A.	30717	Westridge Holdings S.A.	30701

Cifrinter, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.270.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010028651/10.

(100025762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Argolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 16, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 90.880.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010028652/13.

(100025976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

AGL Engineering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 151.330.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quinzième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joël Honoré VAN CAMPENHOUT, né le 31 décembre 1964 à Vilvoorde, ingénieur, domicilié professionnellement au 32 rue Marie Joyle, B-7021 Mons.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "AGL ENGINEERING SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet tous travaux de balisages aéroportuaires, installations de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, aéroports; entretien et maintenance aéroportuaires; installation de câbles et appareils électriques; installation de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air; travaux d'électricité de base, moyenne et haute tension

La Société a pour objet également toutes opérations généralement quelconques relatives à l'instrumentation; l'informatique industrielle; l'import export; l'installation électrique de lignes aériennes de transport électrique; équipement de téléphonie et télégraphie publique; installation électrique des bâtiments y compris de groupes électrogènes; équipement de détection incendie et vol; télétransmission dans les bâtiments et leur périphérie et installation d'équipements de téléphonie mixte; installations électriques et électromécaniques d'ouvrage d'art et industriels et installations électriques extérieures; pose en tranchée de câbles électriques d'énergie et de télécommunication sans connexion; les installations électrotechniques; les installations spéciales; travaux divers de génie civil; la pose de câbles et de canalisations diverses; entreprise d'installation d'éclairage, de force motrice et de téléphone; et enfin la consultance technique; la coordination de la sécurité sur les chantiers temporaires ou mobiles.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Le(s) administrateur (s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5^{bis} de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

L'administrateur est élu par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué ou selon le cas par l'administrateur unique de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2010.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le 30 du mois de juin, et pour la première fois en deux mil onze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Joël Honoré VAN CAMPENHOUT, précité	310 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000 euros (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

30677

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L - 2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique: Monsieur Joël Honoré Van Campenhout, précité
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Fiscalis (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 220 rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une (des) autorisation(s) de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et / ou les autorisations d'exercer les activités décrites dans l'objet social, ce qui est expres-sément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joël Honoré Van Campenhout, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 janvier 2010. LAC/2010/3107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010028687/171.

(100025831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.967.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 janvier 2010.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à l'échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Davide Mantegazza, demeurant au 12 Corso Magenta, I-20123 Milan (Italie), administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010028862/22.

(100025795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Phillipps Tecnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 151.328.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Jörg Erwin PHILLIPPS, Maler- und Lackierermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Franz-Mecker-Strasse, 15, hier vertreten durch Herrn Oliver KONTER, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54453 Nittel, 35, Unterm Kamp, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 22. Januar 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "PHILLIPPS TECNIC S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind Elektroinstallationen aller Art und Schreinerarbeiten, inklusive Bodenverlagsarbeiten aus Holz, sowie der Einbau von vorgefertigten Garagentoren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Jörg Erwin PHILLIPPS, Maler- und Lackierermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Franz-Mecker-Strasse, 15, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparsent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft für den Bereich Elektroinstallation wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Mario PETERS, Elektromeister, geboren in Birkenfeld (Deutschland), am 10. Januar 1969, wohnhaft in D-54426 Malborn, OT Thiergarten, Saarstrasse, 30.

b) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft für den Bereich Schreinerarbeiten wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Jens TUBBESING, Schreinermeister, geboren in Bernkastel-Kues (Deutschland), am 20. Februar 1977, wohnhaft in D-54293 Trier, Pfälzeler Strasse, 3.

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in seinem Bereich durch seine alleinige Unterschrift bis zu dem Betrag von ein tausend zwei hundert fünfzig Euro (€ 1.250,-) rechtsgültig vertreten und verpflichten.

Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es der gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. KONTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/112. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 16. Februar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010028689/118.

(100025673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. South Wind Investments Luxembourg S. à r.l.).**

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.662.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of South Wind Investments Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.662 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 697 of 14 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 27 October 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2267 of 19 November 2009.

There appeared:

1. Marinopoulos Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.279, holder of 225,400 class A shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each (Marinopoulos),

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. GrandVision Optique International, a company organized and existing under the laws of Belgium, with its principal office at 101, rue Royale, B-1000 Brussels, Belgium, holder of 54,600 class B shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each (GrandVision),

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Marinopoulos and GrandVision are collectively referred to below as the Shareholders.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders collectively hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 7,000,000.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Change of the name of the Company into "GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l.";

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name specified under item (2) above; and

(4) Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into "GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l." as from the date of the present deed.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 1 of the Articles in order to reflect the change of name of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name and Duration.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is established under Luxembourg law by the name of GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Agreement and the Articles."

Estimate of costs

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de South Wind Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.662 (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2004 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 697 du 14 juillet 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 octobre 2009 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2267 du 19 novembre 2009.

Ont comparu:

1. Marinopoulos Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.279, détentrice de 225.400 parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune (Marinopoulos),

représentée par Gilles Durdu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. GrandVision Optique International, une société de droit belge ayant son principal établissement au 101, rue Royale, B-1000 Bruxelles, Belgique, détentrice de 54.600 parts sociales de classe B de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune (GrandVision),

représentée par Gilles Durdu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Marinopoulos et GrandVision sont désignées ci-après collectivement comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant à 7.000.000 EUR;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Changement de la dénomination de la Société en "GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l.";

(3) Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination mentionné au point (2) ci-dessus; et

(4) Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l." à partir de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination GrandVision Marinopoulos Luxembourg S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par le Contrat et par les présents Statuts."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête des Associés, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. DURDU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4756. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028706/133.

(100025855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Salève S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.328.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2009 à Luxembourg

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Salève S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010028792/19.

(100026128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

RREI Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 124.989.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of RREI Management S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office located at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.989 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on February 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 822 of May 9, 2007.

The Extraordinary General Meeting was opened at 10.00 a.m., with Mr. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The President appointed as secretary, Ms. Emilie Dallemagne, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Ms. Anne-Laure Mollard, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or their proxyholders, as well as the proxies of the represented shareholders, shall be initialed *ne varietur* by the board of the Extraordinary General Meeting and the officiating notary;

II. That it appears from the attendance list, which shall remain attached to the present minutes to be filed therewith with the registration authorities, that three hundred ten (310) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Extraordinary General Meeting;

III. That all the shareholders of the Company being present or represented and declaring that they had due notice and received knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary;

IV. That the Extraordinary General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda as follows:

Agenda:

1) Transfer of the registered office of the Company to 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand Duchy of Luxembourg;

2) Subsequent amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company; and

3) Miscellaneous.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions and requested the officiating notary to state as follows:

First Resolution

In compliance with article 2 of the articles of the incorporation of the Company, the Extraordinary General Meeting resolved to transfer the registered office of the Company, from 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, to 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of January 1, 2010.

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Livange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be (individually a "Director" and collectively the "Directors" or the "Board of Directors") of the Company. [...]."

The rest of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de RREI Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.989 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 822 du 9 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Augustin de Longeaux, maître en droit demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Dallemagne, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par chacun des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence; laquelle liste, signée par les actionnaires ou par leur mandataire, ainsi que les procurations des actionnaires représentés seront paraphées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant;

II. Il ressort de la liste de présence, qui restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, que les trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, composant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée;

III. Tous les actionnaires de la Société déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après approbation des déclarations du président par l'Assemblée et après avoir considéré tous les points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes et a requis le notaire instrumentant de bien vouloir constater ce qui suit:

Première résolution

Conformément à l'article 2 des statuts de la Société, l'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, (individuellement un «Administrateur» et collectivement les «Administrateurs» ou le «Conseil d'Administration») de la Société.

[...].»

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028713/121.

(100025957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

F.C. Blo-Waiss Medernach, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7661 Medernach, 20, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg F 8.237.

STATUTS

1. Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination F.C. BLO - WAISS MEDERNACH, association sans but lucratif. Elle est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ("la loi"), telle qu'elle a été modifiée dans la suite. Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a son siège dans la commune de Medernach, Café des Sports, 20 rue de Larochette, L - 7661 Medernach.

2. Objectifs

Art. 3. Le F.C. BLO - WAISS MEDERNACH a pour objectifs la pratique des sports et notamment celle du football, ainsi que le maintien de relations amicales dans l'intérêt des sports.

Art. 4. L'association est affiliée à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL (F.L.F.), participe aux compétitions organisées par celle-ci soumet à la réglementation de cette dernière.

Art. 5. L'association est neutre des pinots de vue politique, philosophique et religieux.

Art. 6. Les activités de l'association comportent des activités sportives et toutes autres initiatives qui, directement ou indirectement, facilitent la réalisation des objectifs définis à l'article 3.

3. De la qualité de membre

Art. 7. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Art. 8. Le nombre minimum de membres est de trois.

Art. 9. La qualité de membre actif s'acquiert par le paiement de la cotisation annuelle.

Un membre actif quitte l'association

- a) Par démission sous forme écrite;
- b) Automatiquement, par le non-paiement de la cotisation;

c) Par exclusion

Art. 10. La qualité de membre honoraire s'acquiert par le paiement de la cotisation annuelle ou par un don. L'assemblée générale peut qualifier la qualité de membre honoraire à des personnes méritantes.

Un membre honoraire quitte l'association

- a) Par démission sous forme écrite
- b) Par exclusion

Art. 11. Le conseil d'administration peut décider l'exclusion d'un membre lorsque celui-ci viole les statuts de l'association ou lorsqu'il se comporte de manière préjudiciable à l'association. L'exclusion est communiquée par lettre recommandée à la personne concernée.

Art. 12. Le membre sortant ou exclu ne peut pas faire valoir des prétentions au remboursement de sa cotisation ni à une part du patrimoine de l'association.

4. De l'assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an ou lorsqu'un cinquième des membres ayant le droit de vote en fait la demande.

Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. La convocation est rendue publique au moins deux semaines à l'avance par une lettre à tous les membres.

L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Les résolutions ne pourront être prises en dehors de l'ordre du jour.

Art. 15. L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. Elle statue à la majorité des voix valablement exprimées: En cas d'égalité, la voix du président ou de son représentant décide.

Art. 16. Tous les membres actifs honoraires ayant atteint l'âge de seize ans ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 17. Les points suivants sont exclusivement de la compétence de l'assemblée générale annuelle et doivent figurer à son ordre du jour:

- a) Le compte-rendu sur les activités de l'association
- b) Le bilan financier annuel de l'association
- c) L'élection des administrateurs
- d) La désignation des réviseurs de caisse.

5. Du conseil d'administration

Art. 19. Les affaires courantes sont gérées par un conseil d'administration. Celui-ci se compose de trois administrateurs au minimum et de 15 administrateurs au maximum.

Art. 20. Sont éligibles au conseil d'administration les membres ayant atteint l'âge de dix-huit ans.

Art. 21. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Le conseil d'administration est renouvelé par moitié annuellement. Au terme du premier exercice, les administrateurs sortants sont désignés par tirage au sort. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de démission d'un administrateur au cours de l'exercice, il pourra être pourvu à son remplacement par cooptation par les membres restants du conseil. La prochaine assemblée générale procédera à l'élection statutaire. Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature 5 jours avant le début de l'assemblée générale au président. Au cas où le nombre des candidatures dépasse celui des postes à occuper, les candidats seront élus par l'assemblée générale au suffrage direct et au scrutin majoritaire et secret. Chaque membre ayant droit de vote disposera d'autant de suffrages qu'il y aura de sièges à attribuer et ne pourra attribuer qu'un vote par candidats choisis. En cas de parité, il est procédé au ballottage. Si la parité subsiste, les règles suivantes sont appliquées:

- a) Le candidat ayant la plus grande ancienneté en tant que membre est élu;
- b) Le candidat ayant la plus grande ancienneté au conseil d'administration est élu;

Art. 22. Le conseil d'administration nouvellement élu désigne en son sein un bureau exécutif composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un ou plusieurs secrétaires et du trésorier.

Art. 23. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, sur l'initiative de ce dernier ou à la demande de la moitié des administrateurs. Le conseil d'administration statue à la majorité des voix des administrateurs présents. Lors de l'égalité des voix, celle du président ou de son représentant décide. Le quorum est atteint si plus de la moitié des administrateurs sont présents.

Art. 24. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes intéressant l'association qui n'ont pas été attribués expressément à d'autres organes par la loi et par les présents statuts. L'association

est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes de deux membres du bureau exécutif autorisés par le conseil d'administration.

6. Des commission et des sections

Art. 25. Des commissions ou des sections peuvent être formées au sein de l'association pour se consacrer à des champs d'activité spécifiques. Elles sont soumises à l'autorité de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

7. Gestion financière

Art. 26. Le trésorier désigné par le conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association. Le bilan financier annuel doit refléter une image fidèle de la situation financière de l'association en considérant tous les comptes de l'association, y compris ceux de ses commissions et sections. Pour toutes les opérations financières, la signature du trésorier ou du président ou d'un vice-président ou d'un secrétaire suffisent pur engager la responsabilité du conseil d'administration. Le bureau exécutif du conseil d'administration peut déléguer le droit de signature à d'autres membres et l'association.

Art. 27. L'année comptable commence le 1. Juillet

Art. 28. L'assemblée générale annuelle désigne au moins deux réviseurs de caisse qui ont à tout moment le droit d'inspection des livres de caisse de l'association et des pièces justificatives y afférentes.

Art. 29. Le conseil d'administration dresse le bilan de recettes et de dépenses et le soumet annuellement pour approbation et décharge à l'assemblée générale. Cette décharge ne pourra être attribuée que sur présentation des rapports de deux réviseurs de caisse nommés par l'assemblée générale pour chaque exercice distinct.

Art. 30. Le taux maximum des cotisations à verser par membres de l'association est de 100€.

8. Modifications des statuts

Art. 31. Les statuts ne pourront être modifiés qu'en assemblée générale extraordinaire.

Art. 32. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut convoquer une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

9. Dissolutions de l'association

Art. 33. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera quel que soit le nombre de membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 34. Avant que l'assemblée générale décide de la dissolution, le conseil d'administration est tenu d'informer les autorités communales de Medernach. L'assemblée générale nommera deux liquidateurs qui seront des hommes de l'art et qui devront mettre fin aux affaires en cours, recouvrer les créances, convertir en espèces le patrimoine restant de l'association et inviter les créanciers, par des publications de presse, à produire leurs créances dans un temps déterminé. L'actif social restant, après règlement des dettes, sera affecté à l'Office Social de la Commune de Medernach.

MEDERNACH, LE 17 février 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010028718/118.

(100025560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Euro France Golf S. à. r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.921.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} janvier 2010

L'Associé Unique décide de transférer le siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Joost Mourus, de son poste de gérant de la société.

L'Associé Unique nommé en remplacement Monsieur Henri Lantsheer, né à Rotterdam le 5 avril 1958, avec adresse au 223 Weteringschans, NL-1017 XH Amsterdam au poste de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2010028788/13.

(100025535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Arawak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.825.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ARAWAK INVESTMENTS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour ARAWAK INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028736/18.

(100025667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Apock Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.800.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de classe A, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société APOCK PROPERTIES S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour APOCK PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028737/18.

(100025664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 148.306.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ARATUS INVESTMENT S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.
Pour ARATUS INVESTMENT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028739/18.

(100025665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

EFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 37.767.

—
Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2009

L'associé unique prend note de la fin du mandat de M. Beat Scheidegger en tant que gérant et décide de nommer en remplacement M. Thierry Dubois, domicilié rue Brunard 50 à B-1180 Bruxelles.

Dans le cadre de son mandat il pourra engager la société par son unique signature et déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à quiconque.

Suite à la fusion entre European Film Facilities Amsterdam B.V. et Holland Equipment B.V. l'associé unique devient le suivant: Camera & Lighting Facilities B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010028795/18.

(100025556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

L1 Re (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.714.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 2010, il résulte que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée L1 RE (LUX) 7 S.à r.l. (en liquidation) (ci-après dénommée la « Société ») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010028740/17.

(100025873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Beim Fiisschen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 95.172.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029848/9.

(100026566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

20 June S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société 20 JUNE S.A.: Madame Marie BOUR-LOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour 20 JUNE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028741/17.

(100025578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Southwark Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.460.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte notarié en date du 20/01/2010, par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, que les parts sociales de la société Southwark Investment S.à r.l. ont été contribuées à la société Trelson Capital S.à r.l., dont le siège social est 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dans le cadre d'une augmentation de capital social de la société Trelson Capital S.à r.l. par un apport en nature des dites parts sociales qui se répartissent désormais comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Trelson Capital S.à r.l.	500
TOTAL	500

Le transfert des parts sociales a été accepté par la société Southwark lors du conseil de gérance en date du 20/01/2010.
Luxembourg, le 19 février 2010. Frank Walenta.

Référence de publication: 2010028817/20.

(100025967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

L1 RE (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.338.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 2010, il résulte que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée L1 RE (LUX) 4 S.à r.l. (en liquidation) (ci-après dénommée la « Société ») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010028742/17.

(100025869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Multibuilding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.473.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010028743/14.

(100025772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Thoms S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.459.

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMS S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 387 du 9 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 4 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 182 du 1^{er} mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Karine ARROYO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame François MAZE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transformation en société anonyme unipersonnelle.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adapter les statuts de la Société pour les mettre conformes à ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède les articles 1, 4, 6 et 10 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (Premier alinéa). "La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts"). La société adopte la dénomination de: "THOMS S.A.""

Art. 4. "En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué."

Art. 6. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué."

Art. 10. "L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée est également autorisé à octroyer des tantièmes à ses administrateurs."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ARROYO, A. SIEBENALER, F. MAZE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3422. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029268/77.

(100026563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Gape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 1A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 41.258.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- GAPE S.A. (B 41258), avec siège social à L-5471 Wellenstein, 1a, rue des Jardins, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010028754/16.

(100025605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Capital Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 1A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 41.231.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CAPITAL ALLIANCE S.A. (B 41231), avec siège social à L-5471 Wellenstein, 1a, rue des Jardins, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028755/17.

(100025604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Stracks-Racco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 24B, rue de Reckenthal.
R.C.S. Luxembourg B 145.350.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2010

L'associé unique de la société STRACKS-RACCO S.à.r.l. a décidé, en date du la février 2010, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Camille STRACKS, L-8824 Perlé 11, rue du Cimetière
de son poste de gérant de la société, avec effet au 18 février 2010, est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Alain STRACKS, indépendant, né le 03/01/1960 à Pétange, demeurant à L-8240 Mamer, 11, rue Raoul Follereau

au poste de gérant de la société

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010028820/21.

(100025531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

E.C. Pharma (Holdings) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.229.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- E.C. PHARMA (HOLDINGS) S.A. (B 54229), dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 17 décembre 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028756/16.

(100025602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Absolu S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.738.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- ABSOLU S.A. (B 104738), dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11a, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 19 décembre 2005.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028757/16.

(100025601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Ariane Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.642.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- ARIANE HOLDING S.A. (B 97642), dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11a, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 19 décembre 2005.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028758/16.

(100025599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Generic System S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.292.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

- GENERIC SYTEM S.A. (B 60292), dont le siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 28 octobre 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028759/16.

(100025598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Extrapole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 48.345.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 mai 2009 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a nommé Maître Marguerite Ries, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, liquidateur de la société anonyme EXTRAPOLE s.a. (B 48345) en remplacement de Maître Laurélia STEINMETZ, avocat à la Cour.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028762/14.

(100025591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 107.883.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 26 janvier 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social du 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg au 22 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010028793/14.

(100025413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Lentz Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 53.595.

—
*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de Lentz Express SA tenue de façon extraordinaire à Luxembourg le 14 décembre 2007 à 14 heures*

Première Résolution

L'assemblée ratifie la nomination de PME Xpertise (société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13 Rue de la Libération L-5969 Itzig) en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de Yves Wallers. Le mandat de commissaire aux comptes attribué à PME Xpertise arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010028810/16.

(100025627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Vernier S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 141.329.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2009 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vernier S.à r.l., SPF

Signature

Référence de publication: 2010028794/19.

(100026129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.666.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

Le siège social de l'associé Vega Invest (Guernsey) Limited a changé et se trouve à présent au Elisabeth House, Les Ruettes Braye, GY1 1EW St. Peter Port, Guernsey.

L'adresse de l'associé Filiep Balcaen a changé et se trouve à présent au 52, Jacquetbosstraat, 8587 Spiere, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010028800/13.

(100025406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

EastNets LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.294.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 février 2010

1. Il est décidé de nommer Monsieur Dominique Fontaine demeurant à 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon, comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2012.

Pour extrait conforme

EastNets Europe S.A.

Représentée par Dominique Fontaine

Référence de publication: 2010028802/13.

(100025676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Velio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.591.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029089/9.

(100025642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 63.694.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 28 janvier 2010

Monsieur Christian Tailleur a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 18 décembre 2009.

Monsieur Keimpe Reitsma a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 14 janvier 2010.

Madame Marylène Barthol, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de 2014.

Monsieur Mathieu Gangloff, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2010 jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de 2014.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010028806/18.

(100025484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

KPI Residential Property 18 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.326.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 19 janvier 2010

Par les résolutions du 19 janvier 2010, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Wolfgang Barg en tant que gérant de la Société, prenant effet le 19 janvier 2010;

- De nommer en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 19 janvier 2010, et pour une durée indéterminée:

* BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- BGP Investment S.à r.l., demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028808/18.

(100025416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.805.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 11 février 2010

Par les résolutions du 11 février 2010, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Wolfgang Barg en tant que gérant de la Société, prenant effet le 11 février 2010;

- De nommer en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 11 février 2010, et pour une durée indéterminée:

* BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- BGP Investment S.à r.l., demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028809/18.

(100025417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Magic Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.496.

—
Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR MANAGEMENT a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010028811/14.

(100025565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 29 janvier 2010 que L'Alliance Révision Sàrl a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes et que la société Bel Bond SA avec siège social Jasmine Court, 35A Régent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize a été nommé nouveau commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes arrivera à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010028813/15.

(100025843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Auction Luxco 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

In the year two thousand ten, on the fourth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1.- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited, account 967482, having its registered office at Canada Square 8, E14 5HQ London, United Kingdom

holder of 469 (four hundred sixty-nine) corporate units, and

2.- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited, account 914969, having its registered office at Canada Square 8, E14 5HQ London, United Kingdom

holder of 31 (thirty-one) corporate units,

both here represented by Mrs Myriam HAYER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 2nd 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The Shareholders, represented as foresaid, have requested the undersigned notary to document that they are the Shareholders representing the entire corporate capital of Auction Luxco 2 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, incorporated following a notarial deed on September 11th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2022 of October 27th, 2006

registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 119.581

The Shareholders, represented as mentioned above, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the name of the company into Luxembourg Services Accommodation S.à r.l. and as a consequence amend the last paragraph of article 1 of the Articles of incorporation, which now reads as follows:

" **Art. 1. (last paragraph).** The Company will exist under the name of Luxembourg Services Accommodation S.à r.l."

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited, account 967482, ayant son siège social au Canada Square 8, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni,

propriétaire de 469 (quatre cent soixante-neuf) parts et

2.- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited, account 914969, Canada Square 8, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni

propriétaire de 31 (trente et une) parts

ici représentées par Madame Myriam HAVER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 février 2010,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés représentant l'intégralité du capital social de Auction Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte notarié en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2022 du 27 octobre 2006

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.581.

Les associées, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant de la décision à intervenir ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associées décident de changer le nom de la société en Luxembourg Services Accommodation S.à r.l. et en conséquence de modifier le dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. (dernier paragraphe). La Société prend la dénomination de Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société sont estimés à 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.HAVER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5675. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010029247/79.

(100026593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 118.395.

Les 500 parts sociales de Mr. Cathal Ryan, décédé en date du 20 décembre 2007 sont la propriété du "The Discretionary Trust Property", représenté par Madame Anne Mulcahy, avec adresse Kilroys Solicitors, 69 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010028814/14.

(100025844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Solarfield Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 137.189.

Il résulte d'un apport en nature en date du 21 décembre 2009 que Plainfield Luxembourg S.à r.l. une société luxembourgeoise ayant son siège social au 22 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.325 a transféré 1.648 parts sociales de la société à Plainfield SP SECS Holdco III SECS, une société luxembourgeoise ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.264.

En conséquence, Plainfield Luxembourg S.à r.l détient 5.842 parts sociales, Fleming Funding Corporation détient 2.510 parts sociales de la société et Plainfield SP SECS Holdco III SECS 1.648 parts sociales.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010028815/17.

(100025412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

MLAM 3 properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.846.

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 08 février 2010:

1. Démission de M. Wim Rits de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 05 février 2010.

2. Election de nouveau gérant de classe B pour une durée indéterminée à partir du 11 février 2010:

M. Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 3 properties SARL

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010028858/17.

(100025946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

NOREMAR S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 34.

R.C.S. Luxembourg B 102.314.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 18. Januar 2010

Es wurde beschlossen,

mit Wirkung zum 30. Dezember 2009, den Rücktritt von Herrn Joseph MEYER, wohnhaft in B-4782 Schönberg, zum Burren 19, von seinem Mandat als Delegierter des Verwaltungsrats anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für NOREMAR S.A. Holding

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010028822/16.

(100026064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Westridge Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.978.

La société LUX-FIDUCIAIRE SARL démissionne avec effet immédiat de de poste de commissaire aux comptes de la société Westridge Holdings S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010028821/10.

(100026086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Big Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.191.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BIG RED S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146.191, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1134 du 9 juin 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social à concurrence de USD 2.479.862,89 (deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-deux virgule quatre-vingt-neuf US dollars) pour le ramener de son montant actuel de USD 26.576.641,29 (vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille six cent quarante et un virgule vingt-neuf US dollars) à USD 24.096.778,40 (vingt-quatre millions quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-huit virgule quarante US dollars) par absorption de pertes.

2) Augmentation du capital à concurrence de USD 8.653.221,60 (huit millions six cent cinquante-trois mille deux cent vingt et un virgule soixante US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 24.096.778,40 (vingt-quatre millions quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-huit virgule quarante US dollars) à 32.750.000.- (trente-deux millions sept cent cinquante mille US dollars) par l'émission de 6.600 (six mille six cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3) Souscription des actions nouvelles comme suit:

- 6.404 actions par l'actionnaire actuel NAXOS CAPITAL PARTNERS

- 196 actions nouvelles par M. Simon OLIVER

Libération des actions nouvelles par des versements en espèces.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 2.479.862,89 (deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-deux virgule quatre-vingt-neuf US dollars) pour le ramener de son montant actuel de

USD 26.576.641,29 (vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille six cent quarante et un virgule vingt-neuf US dollars) à USD 24.096.778,40 (vingt-quatre millions quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-huit virgule quarante US dollars) par absorption des pertes suite à l'écart de conversion, tel qu'il résulte du bilan au 31 décembre 2009 ci-annexé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de USD 8.653.221,60 (huit millions six cent cinquante-trois mille deux cent vingt et un virgule soixante US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 24.096.778,40 (vingt-quatre millions quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-huit virgule quarante US dollars) à un montant de USD 32.750.000.- (trente-deux millions sept cent cinquante mille US dollars) par la création et l'émission de 6.600 (six mille six cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les actions nouvelles sont souscrites avec l'accord de l'actionnaire unique comme suit:

- 6.404 (six mille quatre cent quatre) actions nouvelles sont souscrites par NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, qui est l'actionnaire unique, ici représentée par son associé commandité Naxos Capital Managers S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant par son Gérant Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., elle-même représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

- 196 (cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Simon OLIVER, demeurant à Bath BA1 5EX, Royaume-Uni, 28, Landsdown Crescent,

ici représenté par Monsieur Jacques RECKINGER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de USD 8.653.221,60 (huit millions six cent cinquante-trois mille deux cent vingt et un virgule soixante US dollars) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital et l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

«**Art. cinq. (premier alinéa).** Le capital social de la société est fixé à USD 32.750.000.- (trente-deux millions sept cent cinquante mille US dollars) représenté par 25.100 (vingt-cinq mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4750. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029355/88.

(100026938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 96.490.878,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.606.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 12 février 2010:

1. La démission de Monsieur Larry Thomas McLEAN, en tant que gérant de Catégorie A, a été acceptée avec effet au 31 janvier 2010;

2. Monsieur Bruce Charles Geyer, né le 24 juin 1962, à Wilkinsburg, PA, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 48, Leicester Square, WC2H 7LR, Londres, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de Catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010028853/19.

(100026075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

JP Commercial IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.170.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Jargonnant Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.830 (the "Sole Shareholder"),

represented by its manager Daniel Graf von der Schulenburg, private employee, professionally residing in 6, Kefers-
trasse, D-80802 Munich,

being the Sole Shareholder of JP Commercial IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 122.170 (the "Company"), incorporated on 15 November 2006 pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 84 of 31 January 2007.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The company is established for an unlimited period of time".

B. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)"
and determination of the registered office.

C. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"Any two managers may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration".

D. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

E. Acknowledgement of the resignation as manager of Karl-Erbo Graf Kageneck, granting of discharge to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

and Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Karl-Erbo Graf Kageneck as manager, to grant discharge to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbrück, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Jargonant Partners S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 78.830 (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Daniel Graf von der Schulenburg, Privatangestellter, wohnhaft in 6, Keferstrasse, D-80802 München.

Der Alleinige Gesellschafter der JP Commercial IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 122.170 (die "Gesellschaft"), gegründet am 15. November 2006 gemäß Urkunde aufgenommen durch Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 84 vom 31. Januar 2007.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet".

B. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)"
und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

C. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Zwei Geschäftsführer gemeinsam können mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingend Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen".

D. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

E. Zurkenntnisnahme des Rücktritts von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer, Bewilligung der Entlastung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch und Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die Entlastung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. GRAF VON DER SCHULENBURG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58057. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 26. Januar 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010029383/147.

(100026350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15.01.2010.

Allianz Global Investors Fund S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010029132/12.

(100025541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Agristar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 12, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 75.187.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2010029188/13.

(100026056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Secabs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.455.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2010029187/13.

(100026053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Grundflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.274.

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GRUNDFLOR S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 105274, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 08 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 360 du 21 avril 2005. Les statuts de la société ont été modifiés en date du 16 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 372 du 25 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 184.000 (cent quatre-vingt-quatre mille euros) représenté par 18.400 (dix-huit mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 18.400 (dix-huit mille quatre cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. PREAUX, A. UHL, S. BOULARD, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 février 2010, LAC/2010/4942: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029199/63.

(100026194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Company Invest Meat Industry S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.778.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A.R.L. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société Company Invest Meat Industry S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133 778, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 Février 2010.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2010028745/12.

(100025621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Revada, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

— STATUTES

In the year two thousand nine, on the twelfth day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 9, 2009.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "REVADA".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director (s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of June, at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prementioned, Three hundred and ten	310
Total	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

1. Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Mr Jos HEMMER employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mrs Martine KAPP, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric LECLERC, previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

Mr Pascal FABECK, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 12 février 2010.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"LWM CORPORATE SERVICES", une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec tout autre associé de la société par la suite..

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "REVADA".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/shareholders. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED" , prédésignée, Trois cent dix actions	310
Total	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Martine KAPP, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010029206/363.

(100026591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Maelstrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.061.

L'an deux mil dix, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit italien dénommée "EUROFINLEADING FIDUCIARIA Spa", établie et ayant son siège social au 8, Via Porlezza, à I-20123 Milan,

ici représentée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2010, laquelle procuration signée "ne varietur", restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme dénommée MAELSTROM S.A. avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 88.061,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1340 du 16 septembre 2002.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 16.372.410 (seize millions trois cent soixante-douze mille quatre cent dix Euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco STERZI as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

III.- Que la société a émis deux emprunts obligataires et qu'en date de ce jour et avant les présentes, ces assemblées se sont déclarées d'accord avec la mise en liquidation de la société.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco STERZI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 janvier 2010, LAC/2010/3550: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029195/57.

(100026192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Textile Investment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.752.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur René SCHAWEL, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit panaméen MODE ET TEXTILE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Panama-City (République du Panama),

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société TEXTILE INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41 avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86752, a été constituée suivant acte reçu le 25 mars 2002, acte publié le 27 juin 2002 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 982;

2. Le capital social de la société s'élève à trente deux mille euros (32.000,-€) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, intégralement libérées.

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société TEXTILE INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

4. L'Actionnaire unique approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2009 à ce jour;

5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour;

6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société TEXTILE INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société TEXTILE INVESTMENT INTERNATIONAL S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémontré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. SCHAWEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57290. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029276/46.

(100026885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Stenton Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.752.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- STENTON HOLDING S.A. (B89752), dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été dénoncé en date du 16 août 2004

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010028749/16.

(100025616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.986.

L'an deux mille dix, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENT GROUP S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86986, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1031 du 5 juillet 2002 (ci-après: "la Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1261 du 25 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane MORELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent SMOLEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II et modification afférente des statuts.
- 2.- Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au quatrième lundi du mois de juin à 14 heures et modification afférente des statuts
- 3.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société au L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. (premier alinéa). "L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures."

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2010.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 9 et l'article 14 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). "La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

Art. 9. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Art. 14. "L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 10 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. MORELLE, B. LEYDER, L. SMOLEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 janvier 2010. Relation: EAC/2010/675. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010029391/80.

(100026454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Camiga S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.348.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CAMIGA S.A. (B69348), dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 24 février 2006

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028750/16.

(100025615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Properties Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 85.627.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- PROPETIES MANAGEMENT S.A R.L. (B85627), dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 9 février 2006

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2010028751/16.

(100025613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Audit & Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4630 Differdange, 36, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 151.342.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Olivier CAGIOLIS, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 9b rue Napoléon 1^{er}.

2. Madame Franca VELLA, économiste, demeurant à F- 57390 Audun-le-Tiche, 9b rue Napoléon 1^{er}.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Audit & Consulting Services S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, de révision d'entreprises telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises, d'audit ainsi que de conseils en matière économique et fiscale. Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Olivier CAGIOLIS, préqualifié,	51 parts
2.- Madame Franca VELLA, préqualifiée,	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier CAGIOULIS, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4630 Differdange, 36 rue de la Montagne.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cagioulis; Vella, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/1100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 février 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010029231/83.

(100026274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.